

BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME

Siège social : 2 Place de l' Arsenal 90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Gilles GRANDGUILLAUME
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de BESANCON

63 avenue Jean Moulin
90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.»

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BELFORT, le 20 mars 2021



Gilles GRANDGUILLAUME

Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	34 818	16 347	18 471	25 770
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	124 898	49 765	75 133	82 845
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	180		180	180	
TOTAL (I)	159 896	66 111	93 784	108 795	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	12 023		12 023	12 368
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 373		1 373	10 808
	Autres créances	88		88	2 719
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 248		50 248	50 000	
DISPONIBILITES	333 951		333 951	237 715	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 114		12 114	19 321
	TOTAL (II)	409 797		409 797	332 932
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	569 693	66 111	503 582	441 727	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

180

180

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre



EXCO NAXIS

6, rue du Rhône - BP 20072 - 90002 BELFORT Cedex

Tel : 03.84.28.17.16

Page

4

Bilan Passif

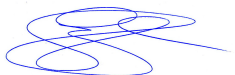
		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 316	100 316
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	60 072	38 294
	Résultat de l'exercice	20 123	21 778
	Total des fonds propres	180 511	160 388
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	41 965	50 681	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	41 965	50 681	
Total des fonds associatifs	222 476	211 069	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	121 419	74 850
Total des provisions	121 419	74 850	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	22 000	2 000
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	22 000	2 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 698	666
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 852	56 451
	Dettes fiscales et sociales	94 970	79 684
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	11 835	16 918	
Produits constatés d'avance	332	90	
Total des dettes	137 687	153 809	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	503 582	441 727	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		20 123,20	21 778,00
(1) Dont à moins d'un an		134 989	153 142
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			





Compte de Résultat

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	46 796	55 115
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	742 800	750 300
	Dons	24 759	30 516
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	414	626
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	946	955
	Autrés produits		
Total des produits d'exploitation	815 715	837 513	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock	345	(4 687)
	Autres achats et charges externes	218 875	324 544
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 459	20 811
	Rémunération du personnel	357 385	376 507
	Charges sociales	124 699	123 958
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	22 099	23 738
	Dotation aux provisions	46 569	8 441
	Autres charges	959	6 385
	Total des charges d'exploitation	788 389	879 698
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		27 326	(42 184)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	666	820
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER		666	820
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		27 992	(41 364)
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels	13 673	47 739
	Charges exceptionnelles	1 503	8 496
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 170	39 242
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		39	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			23 900
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		20 000	
TOTAL DES PRODUITS		830 055	909 972
TOTAL DES CHARGES		809 931	888 194
EXCEDENT ou DEFICIT		20 123	21 778
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Fiscalité de l'association :

"En tant qu'office de tourisme, les actions d'accueil, d'animation locale, d'information et de promotion du tourisme financés par des cotisations et par des subventions sont situées hors du champ d'application de la TVA.

Leur action d'organisation de manifestations (6 au total sur l'année) peuvent bénéficier de l'exonération prévue par l'article 261-7-1° b du CGI à condition que la gestion de l'association soit désintéressée et que des opérations analogues ne soient pas réalisées dans des conditions similaires par des entreprises commerciales.

Sauf exception, leurs activités de ventes et de services (ventes de billets de spectacles, ventes de guides et cartes touristiques, recettes de parrainage) qui relèvent du secteur concurrentiel sont soumises à la TVA. En tout état de cause, ces associations peuvent bénéficier de la franchise de TVA.

Lorsque leurs recettes résultant des activités lucratives accessoires n'excèdent pas 72 000 (60.000 en 2014) échappent sous certaines conditions aux impôts commerciaux (IS et TVA). Les obligations comptables et fiscales sont simplifiées, pas de dépôt de déclaration de résultat auprès des services fiscaux de type déclaration 2065 et ses annexes".

L'association a franchi ce seuil en 2014. Par conséquent, un résultat fiscal est déterminé. Celui-ci résultant de la division de l'Organisme de Tourisme en trois secteurs, à savoir, un relatif au secteur taxable, un relatif au secteur non taxable et enfin un relatif au secteur commun (rapporté pour partie aux deux premiers secteurs énumérés). Les déclarations fiscales (2065 et ses annexes sont donc transmises au Centre des Impôts depuis l'exercice clos au 31 décembre 2014).

Recettes accessoires se rapportant au secteur taxable:

- *Ventes d'articles au niveau de la boutique de l'office
- *Commissions sur le dépôt-vente et billetterie
- *Sponsoring et publicité
- *Réceptif
- *Prestations de Services (Meublés)

Au titre de 2020, ses recettes taxables se sont élevées à 30.946 euros, entraînant un reversement de TVA de 4.860 euros.

Parallèlement, la TVA ayant grevé les achats ouvrant droit à déduction a été récupérée sur l'exercice 2019 pour un montant total de 2.901 euros.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **503 582** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **830 055** euros et un total **charges** de **809 931** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **20 123** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.



Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés

Une dotation aux fonds dédiés a été effectuée à la clôture du bilan au 31/12/2020, suite à la décision des organes de direction d'affecter une partie des subventions de fonctionnement reçues au titre de 2020 aux deux éléments suivants :

- des formations pour le personnel : 10.000 euros
- des traductions des différents documents et informations transmises (version papier ou dématérialisées) au public : 10.000 euros



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations Revaluations Acquisitions	Diminutions Viremt.p.a.p. Cessions		
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	35 766			948	34 818
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 766			948	34 818
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	61 895	7 886			69 781
Matériel de transport	4 425				4 425
Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 198	7 886		10 392	50 691
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 518	15 772		10 392	124 898
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	180				180
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	180				180
TOTAL	155 464	15 772		11 340	159 896



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	9 996	7 298	948	16 347
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 996	7 298	948	16 347
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers	5 158	6 643		11 801
Matériel de transport	4 425			4 425
Matériel de bureau, mobilier	27 090	8 908	2 459	33 539
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 673	15 550	2 459	49 765
TOTAL	46 669	22 849	3 406	66 111



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	74 850	46 569		121 419
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		74 850	46 569		121 419
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		74 850	46 569		121 419
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		46 569		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 373	1 373	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	88	88	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	12 114	12 114		
TOTAL DES CREANCES		13 755	13 755	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 852	27 852		
	Personnel et comptes rattachés	33 719	33 719		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 805	56 805		
	Impôts sur les bénéfices	39	39		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 993	1 993		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 414	2 414		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	11 835	11 835		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	332	332			
TOTAL DES DETTES		134 989	134 989		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	100 316			100 316
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	38 294	21 778		60 072
Résultat de l'exercice	21 778	20 123	21 778	20 123
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	50 681			50 681
Provisions réglementées				
TOTAL	211 069	41 901	21 778	231 192



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
	A	B	C	D = A - B + C	
Fonds dédiés					
Fonds dédiés sur subvention					
Déménagement Archives - Fonds dédiés 2018	2 000				2 000
Formations du personnel - Fonds dédiés 2020	10 000				10 000
Traductions diverses - Fonds dédiés 2020	10 000				10 000
TOTAL	22 000				22 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
	A	B	C	D = A - B + C	
Dons manuels					
Total					
Legs et donations					
Total					
TOTAL					

BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME

Siège social : 2 Place de l'Arsenal 90000 BELFORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Gilles GRANDGUILLAUME
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de BESANCON

63 avenue Jean Moulin
90000 BELFORT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à BELFORT
le 20 mars 2021

Le commissaire aux comptes



Gilles GRANDGUILLAUME